



Recueil des actes administratifs

Le présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2015

TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTREE 2015-20156

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE FIXER, à compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs de la résidence des personnes âgées et du foyer restaurant, du portage des repas ainsi que du restaurant municipal, des spectacles et des ateliers du Centre Culturel "Sidney Bechet", du cinéma "Ciné Garches", des bibliothèques et de la médiathèque.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant manifestés DÉCIDE DE FIXER, à compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs du Conservatoire, du restaurant scolaire, garderie, accueil de loisirs, école des sports et atelier ou accompagnement scolaire.

Les tarifs sont disponibles en Mairie et consultables sur le site Internet de la Ville, rubrique « Mairie » - « Garches pratique » - « Comptes rendus du conseil municipal ».

DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE FIXER comme suit la durée d'amortissement des immobilisations de la Ville :

Mobilier	5 ans
Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres matériels	5 ans
Logiciels	2 ans

Voitures	5 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Equipements sportifs	10 ans
Equipements de voirie	10 ans
Equipements de garage	10 ans
Installations électriques et téléphoniques	10 ans
Plantations	15 ans
Biens de faibles valeurs (inférieur à 500 €)	1 an
Frais d'études	5 ans
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
Subventions d'équipement aux organismes publics relatives à des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
Subventions d'équipement aux organismes publics relatives à des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	5 ans
Immeubles de rapport	25 ans
Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Autres constructions	10 ans

DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE (STIF) CONCERNANT LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE un plan pluriannuel d'investissement sur six ans, concernant la mise en accessibilité des arrêts de bus dans les voies communales pour un montant total estimatif de 482.000 € HT.
- SUBORDONNE la réalisation du plan à la délivrance de la subvention du STIF à hauteur de 75% du montant HT des travaux.
- APPROUVE l'adhésion de la Ville de Garches au Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé du STIF, concernant la mise en conformité des arrêts de bus.
- AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à agir au nom de la Ville pour solliciter des subventions auprès du STIF, de la Région Ile-de-France, de l'Etat, du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et de tout organisme public, susceptible de soutenir cette opération.

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ - SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention, avec la Préfecture, relative à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AGRÈMENT DU CONSERVATOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE le Maire à solliciter le renouvellement de l'agrément du conservatoire auprès du Ministère de la Culture et de la Communication et à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.
- APPROUVE le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement communal.

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION
2015-054	16/04/2015	Décision portant signature de contrat pour une conférence sur la médiation familiale
2015-055	1/04/2015	Décision concernant la réalisation d'un guide de la biodiversité à Garches
2015/056	28/4/2015	Décision portant signature d'un contrat avec la société SONOTEK pour l'organisation d'un spectacle intitulé « un peu d'amour et de chansons » animé par Madame Violette REYNAUD » musicienne/chanteuse le jeudi 21 mai 2015
2015/057	23/04/2015	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une animation musicale : « chansons françaises à l'orgue de barbarie » interprétée par M. Bernard BEAUFRERE le jeudi 5 mai 2015
2015-058	04/05/2015	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'Espace Jeunes pour la période de mai à juin 2015
2015/059	05/05/2015	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le gîte « Le Roc au Loup »
2015-061	21/5/2015	Décision fixant le prix du billet de cinéma dans le cadre de l'opération « la fête du cinéma »
2015-062	21/5/2015	Décision portant avenant à la convention relative à la mise en œuvre d'activités périscolaire – MATTOU Séverine
2015-063	7/5/2015	Décision portant signature d'un contrat avec M. BRAINE pour l'organisation d'une causerie musicale autour de la musique classique le jeudi 5 novembre 2015
2015-064	11/5/2015	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et la SNC golf tennis du Haras de Jardy pour les vacances d'été 2015
2015-060 bis	26/05/2015	Décision portant signature d'un contrat avec LA SEVE concernant une conférence sur les 4 éléments vitaux le jeudi 11 juin 2015
2015-065	29/05/2015	Décision portant signature d'un contrat entre la ville de Garches et les villages clubs du soleil
2015-066	10/06/2015	Décision portant signature de l'avenant « Accès et usage du portail CAF Prestataires »
2015-067	2/06/2015	Décision portant signature d'un contrat concernant une séance de sophrologie animée par Madame Fabienne BORDET le Jeudi 24 Septembre 2015
2015-068	16/06/2015	Décision relative à une convention de mise à disposition d'un local de la ville de Garches pour des cours de danse
2015-069	16/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de location d'automates et de décors de Noël avec la société JACMAN
2015-070	16/06/2015	Décision fixant les tarifs des activités et stages de l'école des sports pour la période des vacances d'été 2015
2015-071	16/06/2015	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour les vacances d'été 2015
2015-072	18/06/2015	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le syndicat mixte de la base régionale de loisirs de St Quentin en Yvelines
2015-073	28/05/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-074	10/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-075	12/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-076	28/05/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches

2015-077	28/05/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-078	15/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-079	15/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-080	17/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-081	17/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-082	18/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-083	19/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-084	16/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-085	29/06/2015	Décision Portant signature d'un contrat d'engagement relatif à une conférence sur le thème « Autriche-Hongrie : années de rêves et de souffrances » donnée par le conférencier Mr Olivier JEAN le Jeudi 2 Juillet 2015 à 15 h à la Résidence les Tilleuls
2015-086	12/06/2015	Décision Portant signature d'un contrat d'animation en musicothérapie, stimulation et relaxation le Mardi 29 Décembre 2015 à la Résidence les Tilleuls
2015-087	16/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-088	23/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-089	25/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-090	26/06/2015	Décision portant signature avec l'EREA Jacques Brel portant la mise à disposition d'une salle de classe et d'un local à l'école Pasteur A
2015-091	25/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2015**

FIXATION DU PERIMETRE ET DU SIEGE D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSANT LA METROPOLE DU « GRAND PARIS »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, deux votes contre s'étant manifestés, **EMET** un avis défavorable sur le projet de périmètre de l'Établissement Public Territorial qui regroupera les communes de Courbevoie, Garches, La Garenne Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-Sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson à compter du 1^{er} janvier 2016.

A l'unanimité, **DEMANDE** si le périmètre était maintenu comme il est défini dans le projet de décret, la fixation du siège de l'Établissement Public Territorial sur la commune de Nanterre 1, place de la Boule et **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision ou accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION
2015-092	16/07/2015	Décision portant institution d'une régie de recettes « droits publicitaires du bulletin municipal »
2015-093	15/07/2015	Décision portant signature d'une convention d'assistance et de maintenance pour le logiciel ATAL II
2015-094	8/07/2015	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 66/68 rue du docteur Debat
2015-095	6/07/2015	Décision portant signature d'un contrat de maintenance préventive (pompes doseuses - chloration standard – détecteur de fuite de chlore)
2015-096	6/07/2015	Décision modificative portant institution d'une régie de recettes « droits de la petite enfance « à la ville de Garches »
2015-097	6/07/2015	Décision modificative portant institution d'une régie d'avances « dépenses ville »
2015-098	26/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-099	30/06/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-100	27/07/2015	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure en appel devant la juridiction judiciaire
2015-101	10/08/2015	Décision portant signature avec l'association 'au cours des âges » d'une convention relative à la mise à disposition du local « Garches point accueil »
2015-102	10/08/2015	Décision portant signature d'une convention de prestation de service avec l'ADACSL et l'association « au cours des âges » pour l'organisation de cours d'informatique à destination des seniors garchois
2015-103	26/8/2015	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours
2015-104	16/07/2015	Décision portant signature d'un contrat avec la Société RANDORI
2015-105	13/7/2015	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'école Américaine de Saint-Cloud
2015-106	13/7/2015	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le collège Henri Bergson
2015-107	24/8/2015	Décision portant signature d'un contrat avec la Société Jazz Action pour l'organisation d'un concert « Jazz Swing de Guitare » le jeudi 3 septembre 2015
2015-108	26/8/2015	Décision fixant les tarifs des spectacles du centre culturel pour la saison 2015/2016
2015-109	25/8/2015	Décision fixant le prix du billet de cinéma dans le cadre de l'opération « La rentrée du cinéma 2015 »
2015-110	1/9/2015	Décision portant signature d'un contrat d'engagement relatif à une conférence sur le thème « Thé, chocolat, café en France au 18ème siècle donnée par le conférencier M. Pierre VUILLEMIN, le jeudi 17 septembre 2015
2015-111	1/9/2015	Décision portant signature d'un contrat avec M. Christian PICARD pour l'organisation d'un spectacle-animation pour notre déjeuner de Noël « Tous en scène », le mercredi 16 décembre 2015
2015-112	3/09/2015	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'association sportive du collège Henri Bergson
2015-113	27/08/2015	Décision portant signature d'un avenant au contrat d'assistance, d'accompagnement et de suivi du progiciel INDELIN N°2013M-0311-03
2015-114	18/09/2015	Décision portant signature de contrat entre la ville de Garches et la société apsara productions
2015-115	18/09/2015	Décision portant signature de contrat entre la ville de Garches et la société apsara production
2015-116	10/07/2015	Décision portant signature d'un contrat pour un spectacle de contes le 28 novembre 2015 à la bibliothèque enfants

2015-117	26/08/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-118	25/08/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-119	26/08/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-120	22/09/2015	Décision portant signature d'un contrat avec la société RANDORI
2015-121	21/09/2015	Décision concernant la signature d'un Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre d'une étude sur le pré-dimensionnement des ouvrages de structures – les fondations – le terrassement et le gros œuvre » comprenant l'élaboration de plans et CCTP ainsi qu'une assistance lors de l'ouverture des plis y compris l'analyse des offres pour la construction d'une médiathèque à Garches avec le Bureau d'Études STRUCTURE CONSEIL CONSTRUCTION
2015-122	21/09/2015	Décision concernant la signature d'un Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre d'une étude sur le calcul Notice RT 2012 – Demande de permis de construire comprenant l'élaboration de plans et CCTP ainsi qu'une assistance lors de l'ouverture des plis y compris l'analyse des offres pour la construction d'une médiathèque à Garches avec le Bureau d'Études ARCHIMEN
2015-123	21/09/2015	Décision concernant la signature d'un Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre d'une étude sur les fluides CVC, le désenfumage, l'électricité courants forts et faibles comprenant l'élaboration de plans et CCTP ainsi qu'une assistance lors de l'ouverture des plis y compris l'analyse des offres pour la construction d'une médiathèque à Garches avec le Bureau d'Études ARCHIMEN
2015-124	22/09/2015	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition de locaux appartenant à la ville de Garches
2015-125	17/09/2015	Décision portant signature de contrat pour l'intervention d'une formatrice musicale à la crèche les pins avec l'association éveil et culture
2015-126	17/09/2015	Décision Portant signature d'un contrat pour l'organisation d'un atelier-cours de peinture animé par Monsieur Bruno SARI le Jeudi 1er Octobre 2015 à la Résidence les Tilleuls
2015-127	30/09/2015	Décision Portant signature d'un contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels CIRIL
2015-128	06/10/2015	Décision Portant signature d'un contrat d'assistance et de maintenance pour des licences applicatives
2015-129	02/10/2015	Décision portant signature d'une convention relative à la préparation au mariage civil
2015-130	28/09/2015	Décision portant signature d'une convention relative à la mise à disposition de la salle Marcel Pagnol, sise Groupe Scolaire PASTEUR A, 5, rue de la Côte Saint-Louis à GARCHES
2015-131	06/10/2015	Décision portant signature d'une convention de prestation de service avec l'ADACSL et l'association « au cours des âges » pour l'organisation de stage sur tablettes et smartphone à destination des seniors garchois
2015-132	29/10/2015	Décision portant signature d'un contrat de location au centre culturel de Garches
2015-133	02/10/2015	décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour les vacances de la toussaint 2015

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DÉCEMBRE 2015**

RÉVISION DE CERTAINS TARIFS MUNICIPAUX ET TAXES ET REDEVANCES 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer ainsi à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs de certains services municipaux dont la liste est consultable en Mairie sur le site Internet de la Ville, ww.ville-garches.fr, rubrique Mairie, « Administration municipale », comptes rendu du conseil municipal : piscine, salle de culture physique, tennis, recouvrement de charges, droit, taxes et redevances.

**STATIONNEMENT PAYANT
FIXATION DES TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs de stationnement payant de la manière suivante :

L'heure	1,60 €	Sur le stationnement de courte durée limité à 2 h
La ½ journée	2,50 €	Sur le stationnement longue durée
La journée	5,00 €	
L'abonnement mensuel	40,00 €	Sur l'ensemble des zones de stationnement de longue durée et sur certaines zones de stationnement de courte durée
L'abonnement trimestriel	85,00 €	
L'abonnement semestriel	160,00 €	
L'abonnement annuel	280,00 €	

FIXATION DES TARIFS DES CLASSES DEPLACEES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant exprimés, APPROUVE l'octroi d'un budget global de 54 000 € pour l'organisation des classes déplacées, FIXE la participation des familles aux classes déplacées, pour l'année 2015-2016, de la manière suivante :

	TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
Tarif / nuitée	3,1429%	4 €	44 €	52 €

et AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec les organismes en charge des séjours.

**SEJOUR EXTERNE DE L'ECOLE DES SPORTS ORGANISE PAR LA VILLE AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2016
FIXATION DES TARIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le programme du séjour de ski organisé par l'Ecole des Sports à COURCHEVEL 1550 (73) pendant les vacances scolaires d'Hiver 2016, FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

Enfants de 9 à 12 ans	Garchois :	1 ^{er} enfant	690 €
		2 ^{ème} enfant	590 €
	Non Garchois :		800 €
Enfants de 13 à 18 ans	Garchois :	1 ^{er} enfant	750 €
		2 ^{ème} enfant	600 €
	Non Garchois :		875

et AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les organismes concernés.

**ORGANISATION D'UN SÉJOUR PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS
AU COURS DES VACANCES DE PRINTEMPS 2016 - FIXATION DES TARIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour "Le Moulin Neuf", situé à PONT D'OUILLY, en Suisse Normande, dans le Calvados (14) du dimanche 17 avril 2016 au vendredi 29 avril 2016 (13 jours), FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
32,1429 %	165 €	450 €	510 €

Et AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec l'organisme concerné.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de procéder à la décision budgétaire modificative n°1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
70311-026 (UB09)	Concessions dans les cimetières	45 000 €	+ 13 131 €	58 131 €

Dépenses

Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
611-64 (UB29)	Contrats de prestations de services	2 550 €	+ 9 100 €	11 650 €
60623-64 (UB32)	Alimentation	14 200 €	+ 3 000 €	17 200 €
6542-020 (UB02)	Créances éteintes	0 €	+ 5 465 €	5 465 €
6713-63 (UB02)	Secours et dots	5 000 €	+ 2 500 €	7 500 €
673-64 (UB50)	Titres annulés sur exercices antérieurs	0 €	+ 2 500 €	2 500 €
6811-01 (UB02)	Dotations aux amortissements	1 000 500 €	+ 566 €	1 001 066 €

Dépenses

Crédits en diminution

Imputation	Libellé	Crédit avant diminution	Montant de la diminution	Crédit après diminution
6042-33 (UB18)	Prestations de services	141 650 €	- 10 000 €	131 650 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
28188-01 (UB02)	Dotations aux amortissements	427 202 €	+ 566 €	427 768 €
10223-01 (UB02)	Taxe locale d'équipement	7 000 €	+ 24 434 €	31 434 €

Dépenses

Crédits en augmentation

Imputation	Libellé	Crédit avant augmentation	Montant de l'augmentation	Crédit après augmentation
2188-211 (UB06)	Autres immobilisations corporelles	21 249,20 €	+ 15 000 €	36 249,20 €
2188-020 (UB06)	Autres immobilisations corporelles	18 605,90 €	+ 10 000 €	28 605,90 €

AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2016 avant le vote du budget 2016 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Affectations et montants des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du Budget Primitif 2016

Article - Libellé nature	Crédits ouverts en 2015	Montants autorisés avant le vote du BP 2016
202 - FRAIS LIES A LA REALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME	500,00 €	125 €
2031 - FRAIS D'ETUDES	36 940,00 €	9 235 €
2033 - FRAIS D'INSERTION	1 651,12 €	412 €
2051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	74 172,00 €	18 543 €
2041582 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - AUTRES GROUPEMENTS - BIENS MOBILIERS	120 000,00 €	30 000 €
204181 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - AUTRES ORGANISMES PUBLICS - BIENS MOBILIERS	51 143,91 €	12 785 €
2115 - TERRAINS BATIS	4 600,00 €	1 150 €
2121 - PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	20 000,00 €	5 000 €
2128 - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT	2 200,00 €	550 €
21316 - EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	35 000,00 €	8 750 €
2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	1 731,00 €	432 €
21568 - AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE	300,00 €	75 €
21578 - AUTRES MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	73 738,49 €	18 434 €
2158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	84 033,40 €	21 008 €

2161 - ŒUVRES ET OBJET D'ART	500,00 €	125 €
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	257 392,68 €	64 348 €
2183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	158 436,04 €	39 609 €
2184 - MOBILIER	100 434,93 €	25 108 €
2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	272 658,47 €	68 164 €
2313 - CONSTRUCTIONS	1 096 076,86 €	274 019 €
2315 - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	599 655,25 €	149 913 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 991 164,15 €	747 785 €

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ANNUELLE AU SIVU « GARCHES / MARNES LA COQUETTE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 10.000 € au SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette », au titre de l'année 2015.

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION AGLAÉ POUR L'ANNEE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le maire à signer, avec l'Association AGLAÉ, la convention définissant, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, les conditions d'attribution des subventions municipales à cette association.

MODIFICATION DU PLU ARRETE AU VU DES OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA), DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR – APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE les adaptations mineures à intégrer dans le PLU arrêtées pour tenir compte des observations réclamées par les Personnes Publiques Associées et le Commissaire-enquêteur ainsi que les 2 réserves dont le Commissaire-enquêteur a fait part dans ses conclusions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local,
- DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé sur le Département des Hauts-de-Seine et d'une publication au recueil des actes administratifs,
- DIT que conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Garches et à la Préfecture des Hauts-de-Seine aux heures et jours habituels d'ouverture,
- DIT que la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU seront exécutoires qu'après sa réception par le Préfet des Hauts-de-Seine et l'accomplissement des mesures de publicité.

ALIENATION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AH N° 633, 637, 7, 355 SISES 4 ET 8 RUE DE L'EGLISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, CONFIRME la cession du terrain de la Ville cadastré section AH n°7,355, 633 et 637, d'une contenance de 3.157 m² dans le domaine privé de la commune à la Société BOUWFONDS MARIGNAN, moyennant le prix de 14.000.000 € (quatorze millions d'euros) hors taxe, auquel s'ajoutent les frais de démolition (88.000 €) hors taxe. La vente reste subordonnée à la délivrance d'un permis de construire définitif pour une surface de plancher d'habitation de 6.500 m² environ, AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à signer les actes à intervenir, DESIGNER l'Etude Notariale de Garches pour dresser les actes à intervenir et INSCRIT la recette, une fois obtenue, au budget de la commune.

GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE EN FAVEUR DE LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION A LA RESIDENCE LES CHATAIGNIERS A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, Approuve l'accord de principe concernant la garantie d'emprunt sollicité par la société Immobilière 3F concernant une opération à la résidence Les Châtaigniers.

GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE EN FAVEUR DE LA SOCIETE HLM FRANCE HABITATION POUR LE FINANCEMENT DE 18 LOGEMENTS DANS LA RESIDENCE LYAUTEY A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Article 1 : L'assemblée délibérante de GARCHES accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 2.015.545 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 38868 constitué de 20 pages du Prêt concernant l'opération de construction de 18 logements situés dans la résidence Lyautey à Garches.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à signer la convention ci-jointe et intervenue entre la Ville de Garches et la SA HLM France Habitation concernant un droit d'attribution sur quatre logements (2T2, 1T4 et 1T3) en cours de construction dans la Résidence Lyautey sis 21 et 23 Grande Rue à Garches.

ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Exercice	Montant
2008	348,80 €
2010	528,07 €
2012	1 664,67 €
2014	0,02 €
TOTAL	2 541,56 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AVIS SUR LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR D'AVANCES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la demande en remise gracieuse du régisseur d'avances de l'accueil de loisirs élémentaire portant sur le montant total du déficit suite à la perte d'une pochette le jeudi 16 juillet 2015 contenant des espèces, le chéquier ainsi que les justificatifs de dépenses de la régie, représentant la somme de 801,24 euros et de prendre en charge sur le budget de la commune la totalité de cette somme, à savoir 801,24 euros. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

REGULARISATION DU COMPTE DE DEPOT DE FONDS AU TRESOR DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE d'autoriser l'émission des pièces de recettes et de dépenses ci-dessous afin de régulariser le compte de dépôt de fonds au Trésor de la régie de recettes pour la restauration scolaire :

- Un titre de recettes pour 840 309,43 € sur le tiers «régie de recettes restauration scolaire » (nature comptable 7067).
- Un titre de recettes exceptionnelles pour 6 441,98 € sur le tiers « régie de recettes restauration scolaire » (nature comptable 7718).
- Un titre de recettes de 715,14 € suite à des rejets de prélèvements régularisés par carte bancaire sur le tiers « régie de recettes restauration scolaire » (nature comptable 7067).
- 11 titres de recettes individuels pour un montant global de 549,20 € suite à des rejets de prélèvements non enregistrés dans la comptabilité de la régie (nature comptable 7067).
- Un titre de recettes au nom du régisseur titulaire de 186,02 € suite à une insuffisance de caisse (nature comptable 7067).
- Un mandat correspondant aux frais bancaires pour 984,31 € sur le tiers « régie de recettes restauration scolaire » (nature comptable 627).

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

MARCHE DE RESTAURATION COLLECTIVE LOT 1 (RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE)**SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC LA SOCIETE SODEXO**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 avec la société Sodexo modifiant la rédaction des articles 6 et 7 du marché de restauration scolaire et périscolaire afin de distinguer les attributions du gérant et celles du régisseur, ces précisions n'impactant pas l'économie générale du marché.

TAUX DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE ainsi les taux de rémunération des agents recenseurs

Bulletin individuel	1,70 €
Feuille de logement	0,80 €
Dossier d'immeuble collectif	0,50 €
Bordereau de district	4,50 €
Séance de formation	30 €

La prime de résultat	350 €
----------------------	-------

et INSCRIT au budget de la Ville les crédits nécessaires

CREATION D'UN POSTE DE BIBLIOTHECAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE CREER un poste de bibliothécaire à temps complet (effectif passant de 1 à 2)

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET EN UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE TRANSFORMER : un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet (effectif passant de 3 à 2) en un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet de 25 h (effectif passant de 0 à 1)

0 0 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION
2015-134	25/09/2015	Décision concernant la signature d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une étude et mise en place d'un système d'information numérique comprenant l'élaboration de plans et CCTP ainsi qu'une assistance lors de l'ouverture des plis y compris l'analyse des offres pour la construction d'une médiathèque à Garches avec le bureau d'études ADVANCED PROJECTS CONSULTING
2015-135	20/10/2015	Décision concernant une convention de mise à disposition de locaux destinés à abriter les installations du réseau THD Seine

2015-136	13/10/2015	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et l'association Science et Sport
2015-137	22/09/2015	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le collège Henri Bergson
2015-138	21/10/2015	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'Espace Jeunes pour la période de novembre et décembre 2015
2015-139	23/10/2015	Décision portant signature d'un contrat avec l'AFM
2015-140	21/10/2015	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement sis à Garches 68 rue du docteur Debat
2015-141	29/10/2015	Décision portant signature d'une convention relative à la mise en place d'un dispositif préventif de secours
2015-142	5/11/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-143	6/11/2015	Décision concernant une convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur
2015-144	12/11/2015	Décision portant signature d'un contrat de location au centre culturel de Garches
2015-145	05/11/2015	Décision portant signature d'avenants aux polices d'assurances Dommages aux Biens et Flotte Automobile Compagnie S.M.A.C.L. N° SMA 54134 R
2015-146	09/11/2015	Décision concernant le portage des repas
2015-147	10/11/2015	Portant signature d'un contrat d'engagement relatif à une conférence le Jeudi 19 Novembre 2015
2015-148	12/11/2015	Décision portant cession d'un véhicule Citroën
2015-149	13/11/2015	Décision portant cession d'un véhicule car man
2015-150	19/11/2015	Décision portant signature d'un contrat de maintenance auprès de la société ADIC informatique
2015-151	19/11/2015	Décision portant signature d'un avenant au contrat d'assistance et de maintenance n°160113 pour des licences applicatives supplémentaires
2015-152	24/11/2015	Décision modificative portant institution d'une régie de recettes de la résidence des personnes âgées « les tilleuls » (RPA)
2015-153	20/11/2015	Décision portant défense des intérêts de la ville dans une procédure d'urgence devant la juridiction administrative
2015-154	26/11/2015	Portant signature d'un contrat avec l'Association Santé Energie Vitalité Equilibre (LA SEVE) concernant une conférence sur « les plaisirs de la table : santé et digestion » animée par Madame FRAPPIER (naturopathe) le Jeudi 3 Décembre 2015
2015-155	25/11/2015	Décision pour la signature d'une convention portant convention de partenariat avec la section sportive scolaire golf du collège Henri Bergson
2015-156	01/12/2015	Décision portant signature de contrat entre la ville de Garches et la société APSARA productions
2015-157	21/10/2015	Décision portant signature d'un contrat concernant une animation spectacle de karaoké le jeudi 10 mars 2016 à la résidence Les Tilleuls
2015-158	21/10/2015	Décision portant signature d'un contrat pour un spectacle de musique traditionnelle russe le jeudi 14 janvier 2016 à la résidence Les Tilleuls
2015-159	13/11/2015	Décision portant signature d'un contrat d'engagement relatif à une prestation musicale le jeudi 26 mai 2016 à la résidence Les Tilleuls
2015-160	08/10/2015	Décision portant signature d'un contrat d'animation en musicothérapie, stimulation et relaxation le jeudi 7 janvier 2016 (en remplacement du mardi 29 décembre 2015) à la résidence Les Tilleuls

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2015**

METROPOLE DU GRAND PARIS

- **APPROBATION DU NOM DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DIT « T4 »**
- **ELECTION DU DELEGUE AU CONSEIL METROPOLITAIN DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**
- **ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DIT « T4 »**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le nom de l'établissement public territorial « T4 » : Paris Ouest La Défense

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, PROCÈDE à l'élection du conseiller métropolitain au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, à bulletins secrets.

A été élu, avec 33 voix sur 33, Conseiller métropolitain : Monsieur Jacques GAUTIER, Maire de Garches

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE à l'élection des conseillers territoriaux, à la représentation proportionnelle du plus forte moyenne, des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil du territoire « Paris Ouest La Défense » selon les modalités prévues à l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales

A l'issue du scrutin, ont été élus, les 3 conseillers territoriaux suivants :

- M. Jacques GAUTIER, Maire
- M. Yves MENEL, 1^{er} Maire-Adjoint, conseiller communautaire avec 31 voix sur 33
- Mme Jeanne BECART, 2^{ème} Maire-Adjoint, conseiller communautaire avec 31 voix sur 33

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT)

LE CONSEIL MUNICIPAL PROCÈDE à la désignation d'un représentant appelé à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense. A été désigné, avec 33 voix sur 33, Monsieur Jean-Claude REYDEL

0 0 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION
2015-161	04/12/2015	Décision portant signature d'un contrat avec l'association la SEVE concernant un atelier le 9 décembre 2015
2015-162	08/12/2015	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et ALVVF
2015-163	16/12/2015	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les classes déplacées – école primaire Ramon
2015-164	16/12/2015	Décision de clôture de la régie d'avances des classes déplacées

DROITS DES SOLS DU 1^{er} JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2015

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

03/06/2015	12, av. du parc de Craon	Rénovation de clôture et élargissement de portail pour véhicules.
05/06/2015	38, bd. du Général de Gaulle	Modification de clôture séparative.
12/06/2015	169, rue de la Porte Jaune	Construction d'une véranda de 15.66 m2
22/06/2015	63-65, rue de Villeneuve	Ravalement des façades des 3 bâtiments de la résidence. Réfection de l'étanchéité des toitures terrasse des 3 bâtiments de la résidence avec mise en place de sky-dome de désenfumage en toiture des cages d'escalier.
02/07/2015	34, bd. du Maréchal Joffre	Mise aux normes d'accessibilité
03/07/2015	16, av. du parc de Craon	Isolation extérieure - Remplacement persiennes par des volets coulissants en aluminium RAL 7015 - Remplacement des tuiles ...
06/07/2015	1, av. Alphonse de Neuville	pose d'une fenêtre de toit
08/07/2015	17, rue du Marquis de Mores	Remplacement d'une porte de garage par une fenêtre 98x118
17/07/2015	8, rue Civiale	Remplacement de fenêtres et volets blancs RAL 9016
22/07/2015	18, rue du Regard	Surélévation et extension, modification de clôture
13/08/2015	48, rue du Dix-neuf Janvier	Remplacement de la porte d'entrée du bâtiment D
04/09/2015	1, av. de la Bédoyère	Remplacement de deux volets roulants en bois par deux volets roulants en aluminium blanc
10/09/2015	129, rue de Buzenval et 24, rue du Docteur Debat	Réaménagement des entrées à la résidence - Requalification de l'entrée rue de Buzenval - Travaux sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite - Réaménagement des stationnements avec renforcement de la perméabilité du sol - Réorganisation des cheminements piétons - Travail sur l'intégration paysagère des aires de stockage des déchets existantes - Requalification et aménagement des espaces de convivialité - Protection, conservation, gestion et valorisation de la végétation existante - Réhabilitation du réseau d'éclairage - Réparation ponctuel de l'assainissement existant - Rénovation du réseaux d'eau potable.
11/09/2015	20, rue de Kronstadt	réfection toiture en zinc pré-patiné
21/12/2015	52, rue de Villeneuve	Extension en rez -de-chaussée de la maison.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES OU ANNULÉES

24/07/2015	23, rue du Docteur Debat	Modification d'un abri de jardin à usage de remise, d'un auvent transformé en SAS d'entrée et d'un portail
28/08/2015	90, bd. du Général de Gaulle	Création d'un mur anti bruit de 3 mètres de haut sur voie.
12/10/2015	59, rue du Docteur Debat 1/3, rue des Cliquets	Changement d'usage du logement en activité commerciale au RDC

AUTORISATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

04/08/2015	104, bd Raymond Poincaré	Mise aux normes d'accessibilité
11/08/2015	223, Grande Rue	Mise aux normes d'accessibilité
05/10/2015	229, Grande Rue	Mise aux normes d'accessibilité
05/10/2015	21, av. Joffre	Mise aux normes d'accessibilité

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

19/06/2015	158, Grande Rue	Remplacement d'un toit terrasse végétalisé en toiture inclinée en zinc.
19/06/2015	158, Grande Rue	Extension de la maison et modification de la façade
24/06/2015	121, rue du 19 Janvier	Surélévation d'un étage sur rez-de-chaussée existant
24/06/2015	16, rue Gustave Lambert	Démolition d'une maison individuelle et construction d'une maison individuelle RDC et R+1 avec garage en annexe
20/07/2015	17, rue du Regard	Extension de 75.86 m2
10/08/2015	153, rue de Buzenval	Optimisation des dimensions des fenêtres - Suppression des fenêtres - Ajouts aux modifications des garde-corps - Réorganisation des abords.
21/10/2015	153, rue de Buzenval	La demande porte sur les lots : 1 - 223 - 224 de la copro. Ils sont constitués du bâtiment 100 et de la partie privative du sous-sol - Redistribution du bâtiment avec la création de 11 appartements et d'un local d'archives.
25/10/2015	8, av. Brézin	Extension habitation

PERMIS DE DÉMOLIR ACCORDÉS

08/06/2015	7, rue des Vergers	Démolition d'un pavillon
------------	--------------------	--------------------------

CERTIFICAT D'URBANISME

15/07/2015	153, rue de Buzenval – 12, allée William Butterfield
11/12/2015	15, rue des Quatre Vents

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Séance du 14 octobre 2015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 1^{er} AVRIL 2015

Les procès-verbaux du comité de la Caisse des Écoles du 1^{er} avril 2015 sont approuvés par le comité à l'exception d'une abstention.

TRANSFORMATION DE POSTES – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité de la Caisse des Écoles, à l'unanimité, décide de transformer :

- 3 postes d'animation de 1^{ère} classe à temps complet en 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet en 4 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet.
- 3 postes d'accompagnant scolaire non enseignant en 3 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet.
- 3 postes d'accompagnant scolaire non enseignant en 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet.

Le tableau des effectifs se présente dorénavant ainsi :

- animateur à temps complet	2 postes
- Adjoint d'animation temps complet de 2 ^{ème} classe	4 postes
- Adjoint d'animation temps complet de 1 ^{ère} classe	13 postes
- Adjoint d'animation à temps non complet de 2 ^{ème} classe	3 postes
- Adjoint d'animation à temps non complet de 1 ^{ère} classe	5 postes
- Accompagnant scolaire non enseignant	13 postes
- Accompagnant scolaire enseignant	26 postes
- Educateur sportif à temps non complet	4 postes
- Surveillant de cantine	8 postes

L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

Les membres du comité, à l'unanimité, décident de mettre en place l'évaluation professionnelle des fonctionnaires de la Caisse des Ecoles et de retenir les critères fixés par le décret 2010-716 du 29 juin 2010.

DEMANDES DE PRISE EN CHARGES DE LA CAISSE DES ÉCOLES : EXPOSÉ DES SITUATIONS A L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR L'ESPACE DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS SOCIALES (EDAS)y

Les membres du comité ont décidé, à l'unanimité, d'accorder :

- un échelonnement de la dette sur 6 mois à une famille
- le tarif plancher jusqu'au 31 août 2016 à cinq familles
- la prise en charge de la dette de restauration scolaire à deux familles
- la prise en charge de la dette du centre de loisirs à une famille
- la prise en charge de la dette des ateliers/accompagnement scolaire à une famille
- le tarif gardois pour toutes les activités jusqu'au 31 août 2016 à une famille.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 30 juin 2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2015

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 21 mai 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR DE VACANCES « SÉNIORS » A CHAMONIX

Le Conseil d'Administration du CCAS décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'Association pour le Développement des Activités Culturelles, Sportives et de Loisirs (A.D.A.C.S.L.) une aide financière de 360 € pour la prise en charge partielle des frais de séjour des seniors non-imposables participant au voyage « Chamonix », organisé en juin 2015, par le service du Temps des Loisirs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉTUDIE ENSUITE :

- 4 demandes d'aide financière

Séance du 24 septembre 2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2015

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 juin 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION 'NOUVELLES VOIES'

Le Conseil d'Administration du CCAS décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire, Président du CCAS à signer les conventions de partenariat – une pour les seniors retraités, l'autre pour les personnes en situation de précarité – à intervenir avec l'Association Nouvelles Voies pour l'accompagnement juridique et administratif de ces personnes.

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR DE SKI A DESTINATION DES JEUNES GARCHOIS

Le Conseil d'Administration du CCAS décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'Association 'Garches événements' une aide financière de 3.200€ pour l'organisation, en mars 2016, d'un séjour d'hiver à destination de sept jeunes garchois, dont les familles sont en difficultés sociales ou financières.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉTUDIE ENSUITE

- 2 demandes d'aide financière

Séance du 5 novembre 2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 24 septembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ALLOCATION DE FIN D'ANNÉE

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide de reconduire, pour 2015 le versement de l'allocation de fin d'année aux bénéficiaires de l'allocation communale complémentaire, et de maintenir son montant à 40€ pour une personne seule et 50€ pour un couple.

Séance du 17 décembre 2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 NOVEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 5 novembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 ET CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'AGMAD

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, trois membres ne prenant pas part au vote en qualité de membres de cette association, décide d'annuler l'écriture de rattachement en recettes de la somme due par l'AGMAD au CCAS au titre de la téléassistance soit 10 729,94 €, en procédant à la décision modificative n°1 sur le budget du CCAS. Ce montant sera déduit de la demande de subvention de l'AGMAD pour 2016 et d'autoriser Le Maire, Président du CCAS à signer une nouvelle convention de subventionnement avec l'AGMAD, qui porte l'avance sur fonctionnement accordée à cette association à 3/12ème du montant de la subvention globale de l'année précédente.

SIGNATURE AVEC LA MUTUELLE FAMILIALE, DE LA CONVENTION « OPTION-SOLIDARITÉ » POUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, décide de reconduire, pour l'année 2016, sur la base d'une présentation en trois tranches de prise en charge, la convention « Option-Solidarité » proposée par la Mutuelle Familiale et d'autoriser, le Sénateur-Maire, Président du C.C.A.S., à signer l'avenant 2016 à cette convention. Cette couverture permet de faire bénéficier des Garchois en situation de précarité, d'une garantie santé complémentaire. Les dossiers correspondants sont examinés par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. qui détermine, en fonction des situations individuelles, le montant de la participation du C.C.A.S.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S EXAMINE ENSUITE :

- 10 dossiers de prise en charge mutuelle
- 1 demande d'aide financière.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION "CŒUR DE SEINE"

Séance du 17 juin 2015

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'élire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance : Monsieur Norbert BUIL.

APPROBATION DES STATUTS DU SMGSEVESC PORTANT SUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 1

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification consécutive visée à l'article 1 portant l'intégration au SMGSEVESC de la commune de Villepreux.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RÉSERVE DITE « PARLEMENTAIRE » MODERNISATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À GARCHES

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, un membre ne prenant pas part au vote, sollicite l'attribution d'une subvention sur la réserve parlementaire pour un montant de 15 000 €, donne son accord pour la réalisation des travaux et décide de donner pouvoir à son Président pour signer la présente délibération et la soumettre au visa de Monsieur le Préfet.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'EXAMEN ET LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, élit comme président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2014 du budget principal de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine », Madame Virginie MICHEL-PAULSEN.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, un membre ne prenant pas part au vote, approuve le compte administratif de l'exercice 2014 qui s'établit comme suit :

Rappel des résultats de clôture de l'exercice 2013 :

Excédent de fonctionnement :	1 646 093,99 €
Excédent d'investissement :	2 645 373,75 €
Résultat de l'exercice 2013 :	4 291 467,74 €

Résultats de l'exercice 2014 :

Déficit de fonctionnement :	- 1 253 043,19 €
Déficit d'investissement :	- 1 045 955,18 €
Résultat de l'exercice 2014 :	- 2 298 998,37 €

Résultats à la clôture de l'exercice 2014 :

Excédent de fonctionnement :	393 050,80 €
Excédent d'investissement :	1 599 418,57 €
Excédent global de clôture 2014 :	1 992 469,37 €

Solde des reports d'investissement : - 440 709,39 €

Excédent global de clôture 2014 reports inclus : 1 551 759,98 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE » DU TRÉSORIER DE SAINT-CLOUD

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, un membre ne prenant pas part au vote, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 qui s'établit comme suit :

Rappel des résultats de clôture de l'exercice 2013 :

Excédent de fonctionnement :	1 646 093 ,99 €
Excédent d'investissement :	2 645 373,75 €
Résultat de l'exercice 2013 :	4 291 467,74 €

Résultats de l'exercice 2014 :

Déficit de fonctionnement :	- 1 253 043,19 €
Déficit d'investissement :	- 1 045 955,18 €
Résultat de l'exercice 2014 :	- 2 298 998,37 €

Résultats à la clôture de l'exercice 2014 :

Excédent de fonctionnement :	393 050,80 €
Excédent d'investissement :	1 599 418,57 €
Excédent global de clôture 2014 :	1 992 469,37 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, un membre ne prenant pas part au vote, approuve le compte administratif de l'exercice 2014 qui s'établit comme suit :

Rappel des résultats de clôture de l'exercice 2013 :

Excédent de fonctionnement :	202 646,00 €
Déficit d'investissement :	- 565 123,83 €
Résultat de l'exercice 2013 :	- 362 477,83 €

Résultats de l'exercice 2014 :

Excédent de fonctionnement :	127 568,12 €
Excédent d'investissement :	1 358 967,94 €
Résultat de l'exercice 2014 :	1 486 536,06 €

Résultats à la clôture de l'exercice 2014 :

Excédent de fonctionnement :	127 568,12 €
Excédent d'investissement :	793 844,11 €
Excédent global de clôture 2014 :	921 412,23 €

Solde des reports d'investissement : - 1 800,00 €

Excédent global de clôture 2014 reports inclus : 919 612,23 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE » DU TRÉSORIER DE SAINT-CLOUD

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, un membre ne prenant pas part au vote, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 qui s'établit comme suit :

Rappel des résultats de clôture de l'exercice 2013 :

Excédent de fonctionnement :	202 646,00 €
Déficit d'investissement :	- 565 123,83 €
Résultat de l'exercice 2013 :	- 362 477,83 €

Résultats de l'exercice 2014 :

Excédent de fonctionnement :	127 568,12 €
Excédent d'investissement :	1 358 967,94 €
Résultat de l'exercice 2014 :	1 486 536,06 €

Résultats à la clôture de l'exercice 2014 :

Excédent de fonctionnement :	127 568,12 €
Excédent d'investissement :	793 844,11 €
Excédent global de clôture 2014 :	921 412,23 €

DEMANDE DE SURSIS À STATUER SUR L'ADHÉSION À UN TERRITOIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, deux abstentions s'étant manifestées,

Article 1 : demande au Préfet de Région un sursis à statuer sur l'adhésion à un territoire pour la communauté d'agglomération « Cœur de Seine ».

Article 2 : demande au Préfet de Région des simulations pertinentes en fonction des scénarii proposés.

Séance du 7 octobre 2015

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'élire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance : Monsieur Thierry KOCH-CHEVALIER.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMGSEVESC POUR L'INTÉGRATION DE LA CASQY POUR LES TROIS QUARTIERS D'ÉLANCOURT À TITRE DÉFINITIF DE LA COMMUNE DE LA VERRIERE ET DE LA COMMUNES DES CLAYES-SOUS-BOIS

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'intégration dans le SMGSEVESC de la Casqy pour les trois quartiers d'Élancourt à titre définitif, des communes de la Verrière et des Clayes-sous-Bois ainsi que la modification de l'article 1 des statuts du SMGSEVESC.

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PARTENARIALE DU RÉSEAU TRAVERCIEL 002 067

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à la convention Partenariale du réseau Traverciel 002 067 portant sur les lignes 27 et 29 et autorise le Président à signer cet avenant pour le compte de la communauté d'agglomération.

MODIFICATION DES GRILLES TARIFAIRES DES D.I.B., DES PAPIERS ET DES CARTONS DES ENTREPRISES DANS LA COMMUNE DE SAINT-CLOUD

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : Décide de compléter et d'ajuster les tarifs comme suit :

Modèle de conteneur pour les DIB	Tarif annuel H.T. pour le 1^{er} conteneur	Tarif annuel H.T. pour chaque conteneur supplémentaire
120 litres	0 €	Non proposé
240 litres	0 €	960 €
340 litres	400 €	1 360 €
660 litres	1 682 €	2 643 €
750 litres	2 042 €	2 918 €

Modèle de conteneur pour les papiers et cartons	Tarif annuel H.T. pour le 1^{er} conteneur	Tarif annuel H.T. pour chaque conteneur supplémentaire
120 litres	0 €	Non proposé
240 litres	0 €	151 €
340 litres	63 €	214 €
660 litres	264 €	416 €
750 litres	321 €	472 €

Article 2 : Dit que la recette en résultant sera inscrite à l'article 70612.

ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES

Le conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés, un membre ne prenant pas part au vote, décide d'élire Monsieur Thierry ARNAUD pour représenter la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » au conseil de surveillance du Centre Hospitalier des Quatre Villes.

ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE » À LA CHARTE DE L'EAU

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la Charte de l'Eau à « Plaines et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine » et autorise le Président à signer la Charte au nom de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine ».

GROUPEMENT DE COMMANDES – ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET À LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : adopte la convention de groupement de commandes relative à l'accompagnement à la création et à la mise en œuvre opérationnelle d'un établissement public territorial.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout acte y afférant.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ (EXERCICE 2014) DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU SERVICE DES EAUX DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SMGSEVESC)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activité 2014 du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ (EXERCICE 2014) DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SYCTOM)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne (SYCTOM).

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2015-01 BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à l'inscription des crédits au budget annexe d'assainissement de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine ».

Séance du 10 décembre 2015

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'élire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance : Monsieur Norbert BUIL.

MODIFICATION DES STATUTS DU SMGSEVESC POUR L'INTÉGRATION DE LA COMMUNE DE CHAVENAY

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'intégration dans le SMGSEVESC de la commune Chavenay et la modification de l'article 1 des statuts du SMGSEVESC.

ADHÉSION DE LA VILLE DE GARCHES DANS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE » AU MARCHÉ DU SYELOM RELATIF AUX PRESTATIONS DE SUIVI DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SYELOM

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

-Décide l'adhésion de la ville de Garches dans la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » au marché du SYELOM relatif « aux prestations de suivi, de transport et de traitement de déchets sur le territoire du SYELOM ».

-Autorise les SYELOM à effectuer pour le compte de la commune (ou communauté d'agglomération) le suivi, le transport des déchets encombrants pré-triés et comprenant notamment :

- la mise à disposition des contenants, adaptés aux sites pour accueillir les différentes catégories de déchets ainsi que la signalétique afférente,
- l'enlèvement et la rotation des contenants sans rupture de service,
- le transport des déchets jusqu'au centre de traitement approprié,
- la gestion des enlèvements par le service planning,
- le suivi des prestations par le personnel d'encadrement,
- le traitement et la valorisation matière ou énergétique des déchets.

-Dit que les coûts des prestations d'enlèvement, de transport et d'élimination des contenants faisant l'objet d'un déclassement sur site de traitement sont entièrement à la charge de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » et refacturés à ce titre par le SYELOM à la communauté d'agglomération « Cœur de Seine », sur la base des quantités indiquées par le prestataire et communiquées à la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » et dit que les coûts éventuels d'adaptation de voirie sont à la charge de la ville de Garches.

ÉVOLUTION DES STATUTS DU SYELOM

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'ajout des deux compétences à la carte à l'objet du SYELOM en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés d'une part, et d'études et actions en matière de propreté d'autre part, telles que définies aux articles 4-1 et 4-2 du projet de statuts, approuve le maintien de la gestion par le SYELOM de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » dont disposeront les établissements publics territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2016, sur la base des statuts du SYELOM modifiés à cette date reconnaissant aux EPT la qualité d'adhérents et approuve en conséquence la modification, au 31 décembre 2015, des statuts du SYELOM conformément au projet afin d'ajouter les compétences à la carte.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2020 AVEC LE SYCTOM POUR UN PROGRAMME DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge des déchets à signer la convention de partenariat 2016/2020 avec le SYCTOM pour la mise en œuvre et le suivi d'un programme de compostage et tous les documents afférents.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2015-01 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à l'inscription des crédits au budget principal de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine ».

ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : la dotation de solidarité communautaire est égale à 50 % des produits de fiscalité supplémentaires perçus par la CA « Cœur de Seine » par rapport aux produits de taxe professionnelle perçus par les communes en 2004.

Les produits de référence pour la détermination de l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire correspondent aux produits reçus en remplacement de la taxe professionnelle :

- Le produit de la Cotisation Foncière des Entreprises
- Le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- Le produit des Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER)
- La Taxe d'habitation intercommunale
- La taxe sur le foncier non bâti intercommunale
- La taxe additionnelle sur le foncier non bâti
- Le prélèvement au titre du FNGIR.

Article 2 : La répartition de la dotation de solidarité communautaire s'effectuera de la manière suivante :

25 % sur la base du critère population

25 % sur la base du critère de potentiel financier

50 % en fonction de la croissance cumulée des produits de CFE et de CVAE entre 2010 et l'année de répartition. Pour ce critère, la croissance cumulée des produits de CFE est calculée à taux d'imposition constants sur la période, de sorte à ne prendre en compte que l'effet « croissance des bases » dans la répartition.

Article 3 : la dépense de DSC éventuelle sera inscrite au budget de la communauté au compte 73922.

VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS 2015 AUX COMMUNES MEMBRES POUR LEURS OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise les versements de fonds de concours pour l'année 2015 aux communes de Saint-Cloud, Vaucresson et Garches pour les opérations et les montants ci-dessous :

Communes	Opérations	Montant estimatif H.T.	Subventions obtenues/espérées	Fonds de concours	Montant à la charge de la Ville
GARCHES	Passage au gaz de la chaufferie des Quatre Vents et Domaine des Quatre Vents – Gymnase les Meuries (2 ^{ème} tranche)	57 321,13	17 450,00	19 930,56	19 930,57
	Modernisation des transports par le remplacement d'un car municipal – Acquisition d'un car de 47 places	176 055,35		88 027,67	88 027,68
	Travaux de voirie – Réfection des trottoirs Debat – Réfection trottoir Lorraine (côté impair) – Rue de l'Abreuvoir – Diverses Rues (travaux après l'hiver)	152 370,62	9 827,90	68 897,00	73 645,72
	Eclairage public et enfouissements – Place de la gare – Rue de Suresnes – Rue de Lorraine – Avenue Bergson – Rue du Levant	120 002,11		60 001,05	60 001,06
	Mise aux normes bâtiment les Communs dans le stade Léo Lagrange	60 163,38		30 081,69	30 081,69
	Deux stations AUTOLIB' place de la Gare – Quartier de la Porte Jaune	120 000,00	30 000,00	45 000,00	45 000,00
	Acquisition d'un camion Citroën Jumper benne	19 299,17		9 649,58	9 649,58
	TOTAL	705 211,76	57 287,90	321 587,55	326 336,30
ST-CLOUD	Travaux de la Place Silly	435 551,00		217 500,00	218 051,00
	Travaux groupe scolaire la Fouilleuse	227 085,27		113 500,00	113 585,27
	Travaux rue du Mont-Valérien	104 485,30		17 502,51	86 982,79
	TOTAL	767 121,57	-	348 502,61	418 619,06
VAUCRESSON	Travaux de voirie rue Louis Barthou	89 976,60	20 000,00	34 988,30	34 988,30
	Mise en place de Leds sur les terrains sportifs du gymnase Yves du Manoir	96 419,60	-	48 209,80	48 209,80
	Changement du praticable d'entraînement salle des agrès Gymnase Yves du Manoir	24 977,92	-	12 488,96	12 488,96
	Travaux d'enfouissement réseaux électriques avenue de la Celle St-Cloud	136 609,26	20 400,00	58 104,63	58 104,63
	Travaux de voirie rue des Suresnes	158 333,33	-	57 858,51	100 474,82
	TOTAL	506 316,71	40 400,00	211 650,20	254 266,51
TOTAL				881 740,26	

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2015-02 BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « CŒUR DE SEINE »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, procède à l'inscription des crédits au budget annexe d'assainissement de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine ».

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ (EXERCICE 2014) DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE (SIABS)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la communication du rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS).

DÉROGATION MUNICIPALE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR LES SALARIÉS

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : donne un avis favorable à la suppression du repos dominical dans les établissements de commerce de détail de Saint-Cloud où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, pour les dimanches de l'année 2016 ci-dessous désignés :

10 janvier, 17 janvier, 13 mars, 8 mai, 12 juin, 4 septembre, 11 septembre, 18 septembre, 16 octobre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre.

Article 2 : autorise Monsieur le Maire de Saint-Cloud à signer la décision de suppression du repos dominical pour les dimanches de l'année 2016 ci-dessus désignés ainsi que tout acte y afférent.

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE SAINT-CLOUD

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : approuve la convention de financement pour le projet de mise en place de la vidéo protection entre la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » et la ville de Saint-Cloud

Article 2 : autorise le Président de la communauté d'agglomération « Cœur de Seine » à signer ladite convention de financement.

Article 3 : les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE
DU HARAS LUPIN**

Séance du 23 mars 2015

REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2014 AU BUDGET PRIMITIF 2015

Les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, la reprise anticipée du résultat 2014 qui s'élève comme suit :

Section de fonctionnement :	excédent de	82 568,33 €
Section d'investissement :	excédent de	132 969,38 € avant reports.

BUDGET PRIMITIF 2015

Les membres du comité syndical votent, à l'unanimité, le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à

Section de fonctionnement :	275 383,07 €
Section d'investissement :	194 783,60 €

La participation financière des communes s'élève à :

Garches :	126 676,49 €
Vaucresson :	63 338,25 €

Séance du 1^{er} juin 2015

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 comme suit :

Rappel des résultats de clôture de l'exercice 2013

Excédent d'investissement :	121 522,77 €
Excédent de fonctionnement :	44 282,46 €
Résultat de clôture 2013 :	165 805,23 €

Résultats de l'exercice 2014 :

Excédent d'investissement :	11 446,61 €
Excédent de fonctionnement :	38 285,87 €
Résultat de l'exercice 2014 :	49 732,48 €

Résultats de clôture 2014	
Excédent d'investissement :	132 969,38 €
Excédent de fonctionnement :	82 568,33 €
Résultat de clôture 2014 avant reports	215 537,71 €
Solde des reports d'investissement 2014 :	- 4 187,76 €
Résultat global de clôture 2014	
Compte tenu des reports :	211 349,95 €

COMPTE DE GESTION 2014

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2014 du receveur municipal comme suit :

Rappel des résultats de clôture de l'exercice 2013	
Excédent d'investissement :	121 522,77 €
Excédent de fonctionnement :	44 282,46 €
Résultat de clôture 2013 :	165 805,23 €
Résultats de l'exercice 2014 :	
Excédent d'investissement :	11 446,61 €
Excédent de fonctionnement :	38 285,87 €
Résultat de l'exercice 2013 :	49 732,48 €
Résultats de clôture 2014	
Excédent d'investissement :	132 969,38 €
Excédent de fonctionnement :	82 568,33 €
Résultat de clôture 2014 avant reports	215 537,71 €

SYNDICAT À VOCATION UNIQUE DE « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE »

Séance du 13 avril 2015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 17 MARS 2015

Le procès-verbal du 17 mars 2015 est adopté à l'unanimité par le comité syndical.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

Le compte de gestion 2014 est adopté à l'unanimité par le comité syndical.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité par le comité syndical et est consultable en Mairie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité par le comité syndical et est consultable en Mairie.

Séance du 2 juillet 2015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 13 AVRIL 2015

Le procès-verbal du 13 avril 2015 est adopté à l'unanimité par le comité syndical.

POINTS ABORDÉS

Les membres du comité syndical ont abordé les points suivants :

- La vidéo-protection,
- Les travaux à la gare de Garches/Marnes-la-Coquette à l'été 2016,
- Les travaux d'eau potable aux abords de la gare.

ANALYSE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Prélèvements effectués sur le réseau exploité par la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.

A Garches :	1 – Garage municipal - 9, rue des Vents	2 – École Pasteur - rue de la Côte Saint-Louis
	Le 02/09/2015	Le 02/09/2015

Analyse physico-chimique

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1	2
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	7,900	7,700
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	691,000	672,000

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires	Signification	1	2
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	2
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.

RÉDACTION : service des Assemblées

IMPRESSION : Reprographie Municipale